

## Quand la Loire était « un fleuve de sang »

Dans *Procès d'un négrier*, son dernier roman, l'écrivain Marc Tardieu dénonce l'omerta de la bourgeoisie nantaise sur le sinistre commerce triangulaire au début du XIX<sup>e</sup> siècle. A lire à l'occasion de cette deuxième journée commémorative de l'abolition de l'esclavage.

**Mars 1823. Pour la première fois, un armateur d'un bateau négrier est condamné à Nantes. Soit huit ans après la suppression du commerce triangulaire... Pourquoi ?**

En 1815, la traite est effectivement interdite par beaucoup d'états européens, dont la France. Mais elle se prolonge de manière illégale. Nantes est même en pointe dans ce commerce prohibé dont le rythme est aussi soutenu qu'au siècle précédent, quand il était toléré (NDLR : de 1815 à 1830, Nantes assure 70 % des expéditions négrières françaises). Il faut dire que les lois pour lutter contre ce trafic sont inefficaces. Celle du 15 avril 1818 ne prévoit simplement que la confiscation du navire, une amende correspondant au prix de la cargaison et l'interdiction d'exercer pour le capitaine. Aucune peine n'est retenue contre l'armateur. Rien à voir avec la législation américaine qui prononce la peine de mort contre tout membre d'équipage d'un navire négrier...

**Et puis la justice se heurte à cette loi du silence. « Rien n'est plus odieux que cette solidarité du crime », faites vous dire à votre héros, le procureur Bernard.**

Tout à fait. Armateurs, notables et même l'évêque de Nantes : tout le monde est solidaire pour que le commerce triangulaire se poursuive. Ils sont persuadés que si la



Dans « Procès d'un négrier », son dernier roman, l'écrivain Marc Tardieu dénonce l'omerta de la bourgeoisie nantaise sur le sinistre commerce triangulaire au début du XIX<sup>e</sup> siècle.

traite cesse, le port de Nantes va sombrer économiquement. Même le maire de Nantes de l'époque, Louis Levesque, affirme que Nantes a toujours vécu de ce commerce. Et que son avenir n'a pas d'autres couleurs. Toute cette élite sociale influente va se heurter au procureur Bernard qui veut appliquer la loi. Ils vont tenter de l'influencer. La ville fronde en secret contre la justice royale. Sans succès. Le magistrat va poursuivre inlassablement son travail. Et arriver à la condamnation d'un certain Jolin, propriétaire du navire négrier appelé *La petite Betsy*. Il sera le premier armateur condamné à Nantes pour trafic d'esclaves.

**Tous les Nantais étaient au courant de ce trafic ?**

Beaucoup en tout cas. Mais tout le monde fermait les yeux. Les armateurs rivalisaient d'imagination pour qualifier cet infâme trafic. Ils parlaient de cargaison de mulets, de ballots, de fagots, de bois d'ébène. Les bateaux négriers étaient pourtant facilement reconnaissables. On les voyait amarrés sur le Quai de la Fosse. Personne ne disait rien. Il faudra le courage d'un capitaine, rongé par le remords, pour que la justice puisse lever le voile. « Il faut que le monde entier sache les crimes de cette ville. La Loire est un fleuve de sang », dit-il au procureur.

**Votre ouvrage est bien documenté...**

A deux exceptions près, tous les personnages de mon livre ont existé. Les noms des bateaux sont vrais. J'ai travaillé à partir de sources manuscrites aux archives départementales, aux archives du Sénat. J'ai beaucoup lu. Des ouvrages d'époque et des travaux récents. Au total, j'avais pris plus de 1 000 pages de notes. J'ai préféré écrire un roman. Mais ici, le réel envahit la fiction.

**Propos recueillis par Joël BIGORGNE.**

**Marc Tardieu, *Procès d'un négrier*, éditions du Rocher, 17 €.**

## Journée de la mémoire le 10 mai

**Ce mercredi 9 mai.** Table ronde et conférences. « L'esclavage, les traites, les luttes contre l'esclavage et les abolitions : quels messages pour un mémorial ». Tout l'après-midi à l'hôtel de ville. Le soir, marche des esclaves, de 20h 15 à 21h, suivie d'un spectacle à 21h, île Gloriette. Création à l'initiative de l'association Passerelle noire.

**Journée de la mémoire le 10 mai.** Le matin, ouverture de l'exposition réalisée par les élèves de

Loire Atlantique, sur « La traite négrière atlantique, l'esclavage et leurs abolitions : l'exemple nantais », à l'ex-manufacture des tabacs, boulevard Stalingrad. Toute la journée du 10 mai, un village de la mémoire, île Gloriette, propose des expositions et des stands des associations africaines ou antillaises ainsi que des manifestations musicales et culturelles. La cérémonie officielle, proprement dite, se cristallisera autour d'un jet de fleurs

(passerelle Schoelcher) quai de la Fosse, en face du palais de justice.

**Et aussi.** Droit de mémoire, devoir de mémoire, à l'université de Nantes, amphithéâtre Kernéis (fac de médecine), 1, rue Bias à Nantes. Le 10 mai, à partir de 21h 30. Concert à l'olympique. Avec les Faussaires, Simon Nwambeen (Cameroun) et Hass Mosa à l'Olympic de Nantes, à partir de 20h 30.

**Les associations membres du collectif du 10 mai :** l'AAGLA (As-

sociation des Antillais et Guyanais de Loire-Atlantique), Afrique Loire, Afrique Promo Culture, Les Amis du Bélé, Amougnan, Les Anneaux de la mémoire, ASNA 44 (Association des Sénégalais de Nantes), Le CRAN (conseil représentatif des associations noires), Les faussaires, Flambo'ka, Mémoire de l'Outre Mer, Métisse à Nantes, Nantes Talensac, Passerelle Noire, Regards croisés, Via Preciosa, l'association nantaise des amis de Haïti.